

L'économie du sport

Déclaration du groupe CFTC

Alors que la France détient un réel savoir-faire dans l'organisation d'événements sportifs – elle vient d'en fournir une nouvelle preuve avec la réussite de la coupe du monde de football féminin ; qu'elle s'apprête, en 2023, à accueillir la coupe du monde de rugby, puis les jeux olympiques un an plus tard ; que les Français sont de plus en plus nombreux à pratiquer une activité sportive en dilettante, en amateur ou en professionnel ; que l'offre de sport se diversifie largement ; que le sport concerne de nombreux acteurs institutionnels ; que le poids économique du secteur 21,8 milliards d'euros ne cesse d'augmenter, avec des répercussions non négligeables en termes de créations d'emplois durables, directs et indirects, répartis sur l'ensemble du territoire national ; que les « externalités positives » ne sont plus à démontrer, notamment en matière de santé et de relations sociales, Il est important de créer ou de mieux organiser un cadre économique favorable au développement du sport. Tel est l'enjeu de cet avis.

Pour relever ce défi, les trois axes définis nous conviennent :

- adapter l'offre de sport dans un contexte de demande croissante et de nouveaux besoins ;
- rééquilibrer, diversifier et redistribuer les financements, autant publics que privés ;
- innover dans l'organisation institutionnelle et juridique.

Les onze préconisations présentées ici sont toutes pertinentes, particulièrement et nous tenons à le signaler celles qui ont trait aux équipements sportifs et au ciblage territorial, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de développement du sport sans de véritables infrastructures sur l'ensemble du territoire afin d'y permettre l'accessibilité pour tous.

La CFTC tient à mettre également l'accent sur quelques préconisations.

Concernant la préconisation 1, La CFTC insiste sur la nécessité de mieux organiser l'offre de sport, et notamment d'accompagner l'émergence du e-sport pour en limiter les risques sur la santé et d'éventuelles dérives contraires à l'esprit sportif. Sur la préconisation 3. Nous recommandons, en effet, de s'assurer que, à l'occasion des jeux olympiques, toutes les entreprises, quelles que soient leur taille, leur implantation territoriale ou leur raison sociale, bénéficient des richesses créées, et particulièrement en termes d'emplois durables. La CFTC estime cela essentielle. En outre, l'évaluation du nombre et du type d'emplois créés sur les territoires d'accueil vient judicieusement compléter cette préconisation. Concernant la

préconisation 8 qui appelle de ses vœux la création d'un statut du sportif de haut niveau Nous pouvons y souscrire, à condition que le financement repose sur l'Etat et des partenariats privés, comme le préconise l'avis. Néanmoins, l'avis établit une comparaison entre cette catégorie de sportifs et les intermittents du spectacle. Si l'éventualité de rapprocher le financement des uns sur celui des autres devait être envisagée, alors se poserait une question : est-ce à l'assurance chômage de financer la politique sportive du pays ?

Enfin, la CFTC apprécie la préconisation 6 qui encourage la prise en compte des enjeux environnementaux pour les équipements, les articles de sport et les grands événements sportifs internationaux.

Puisque l'avis relève le défi initial, la CFTC l'a voté.